

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : arabe, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Frédéric IMBERT
Professeur des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

Secrétaire général

M. Fouad MLIH
Maître de conférences

Académie de NANCY-METZ

Membres du jury

Mme Amandine ADWAN
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Amani EL HABIBY
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Miloud GHARRAFI
Professeur des universités

Académie de LYON

Mme Najla NAKHLE-CERRUTI
Personne à compétences particulières

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Julien SIBILEAU
Maître de conférences

Académie de PARIS

Mme Dounia ZEBIB
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU